11. Fiche Mémo - arrêts

Pré requis pour un bon arrêt

en voirie =	extension de trottoir	
en site propre =	embarcadère/quai avec rampes d'accès et traversées sécurisées	
dans tous les cas	RECTILIGNE pour une accessibilité optimale ligne de sécurité contrastée le long de la bordure	
longueur	bus	20 m
	tram	45 m
zone piétonne	 cheminement dégagé sur minimum 150 cm de large le long de la bordure (cf. Règlement Régional d'Urbanisme) revêtement dur et stable (non glissant quelles que soient les conditions météo, plane) mobilier urbain de toute nature implanté à plus de 150 cm de la bordure (y compris bacs à arbres) pente transversale < 2% pente longitudinale minimale 	
zone d'arrêt du véhicule	 plane revêtement dur et stable filet d'eau coulé sur place - pas d'unité préfab d'1 m 	
hauteur de bordure	bus en extension de trottoir	18cm (16 à 18cm) - bordure inclinée
	tram en extension (en voirie)	le plus haut possible en restant réaliste et intégré dans le nivellement global de la voirie (respect de dévers max. soit entre 18 cm s'il faut poser le pied dans la voirie avant de monter dans le tram à 27,5 cm en fonc- tion de ce qui est possible à l'endroit concerné)
	tram en site propre	entre 27,5 cm (à préciser)
	arrêt mixte tram + bus	éviter au même endroit - moduler hauteur en fonction aménagement retenu
	arrêt bus en encoche pour terminus	max. 15 cm
type de bordure	pour le bus en extension bordure inclinée et à moduler si arrêt mixte	
ligne de sécurité le long de la bordure de l'arrêt		 située à min. 35 cm du côté extérieur de la bordure contraste > 70% entre ligne et revêtement (Cf. pg 80 « Cahier de l'accessibilité piétonne »)
mobilier minimum	 poteau d'arrêt avec porte-horaire (horaire théorique) poubelle 	
abri = mobilier essentiel	 équipement standard: banc, valve d'info (pas a équipement complémentaire: appui ischiatique largeur minimale recommandée devant caissor largeur minimale à l'arrière d'un abri = 150 cm 	e, afficheur dynamique intégré n publicitaire = 150 cm jusqu'à la bordure
	si impossible d'avoir largeur(s) recommandée(s)	paroi rétrécie (et caisson dissocié - attention Permis d'Urbanisme indispensable dans ce cas ou auvent = abri sans parois latérales (exiguïté locale extrême - confort faible)
PMR accès complet	 guidage malvoyant vers 1^{ière} porte (dalle en caoutchouc) + marquage routier bus stop/ligne d'arrêt tram accès dégagé devant la 2^{ière} porte sur une largeur de 300 cm minimum revêtements podotactiles aux traversées (bande de circulation et piste cyclable) ensemble des accès à l'arrêt conformes 	
optionnel	 afficheur de temps d'attente (sur poteau d'arrêt/intégré dans l'abri) automate de vente de titres de transport "GO" (dans grand abri si arrêt fort fréquenté) parking vélo, information locale/touristique, distributeurs, boîte postale, book box 	

